



## Rédaction bail notarié

-----  
Par Cle

Bonjour . Je souhaite louer une maison à un particulier qui souhaite réaliser un bail notarié. Le loyer est de 800 euros hors charge . La propriétaire m'annonce que je devrais m'acquitter de 800 euros pour la rédaction du bail et que l'état des lieux était au choix pour elle ou pour moi mais qu'elle le prendra à sa charge (également par le notaire). J'ai vu sur plusieurs site internet qu'un bail notarié correspond à environ un demi loyer ht à partager entre le locataire et le propriétaire . Qu'en ai t'il réellement car je trouve cela aussi cher que passer par une agence . Ne doit elle pas payer la moitié du bail et moi la moitié de l'état des lieux ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Que le bail soit notarié ou via agence immobilière, le bailleur ne peut pas vous demander plus de la moitié des frais de rédaction du bail.

-----  
Par Cle

Mercl pour votre réponse . Les frais de rédactions de bail s'élèvent à quel proportion ? Un demi loyer ?

-----  
Par yapasdequoi

Les honoraires des notaires sont libres, comme pour une agence.  
Mais le bailleur ne peut pas vous en réclamer plus de la moitié, ni dépasser un montant au m2.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375[/url]

-----  
Par Cle

Merci beaucoup c'est plus clair . En demandant directement au notaire une copie des honoraires je suis donc sûre de ne pas me faire avoir ?

-----  
Par yapasdequoi

On n'est jamais sûr de rien..  
Demandez au bailleur de justifier sa demande.